



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 MARS 2025

URBANISME / FONCIER

2025DEL20_Signature de deux conventions avec ENEDIS relatives au projet d'implantation d'un poste HTA de distribution publique au lieu-dit Brugayrol

Le 31 mars 2025 le conseil municipal de la commune de Saint-Juéry légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni en salle du conseil municipal sous la présidence de David DONNEZ le Maire

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 25

Secrétaire de séance : Dalila GHODBANE

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Thierry CAYRE, Corinne PAWLACZYK, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Dalila GHODBANE, Bernard BENEZECH, Benoît JALBY, Camille DEMAZURE, Nathalie COUVREUR, Patricia RAINESON, Laurence GAVALDA, Béatrice FARIZON, Marie-Christine VABRE, Michel SALOMON, Murielle COUPLÉ, Vincent MARTY, Georges MASSON, Patrick SIRVEN, Patrick GARNIER, Patrick MARIE

Membres excusés qui ont donné pouvoir :

Madame Emilie DELPOUX pouvoir à Corinne PAWLACZYK

Membre(s) absent(s) :

Béatrice ALAUX, Christophe TAUZIN, Marjorie MILIN, Isabelle BETTINI

Le quorum est atteint.

Le conseil municipal est informé que la réalisation des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques, sur la toiture du bâtiment de l'entreprise CASS'AUTO (parcelle AM 024), nécessite de la part de ENEDIS le remplacement du poste électrique HTA situé sur la parcelle AM 025.

La mise en place de ce nouveau poste nécessite la signature d'une convention de mise à disposition de la parcelle AM 025 appartenant à la commune.

Le raccordement de ce nouveau poste requiert une convention de servitude CS06 afin d'établir à demeure une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale de 40 mètres environ pour l'implantation de 6 canalisations souterraines.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE**

- **Autorise** monsieur le Maire à signer avec ENEDIS la convention de mise à disposition de la parcelle AM 025 pour l'implantation d'un poste HTA de distribution publique
- **Autorise** monsieur le Maire à signer avec ENEDIS la convention de servitude pour le passage de six canalisations souterraines lieu-dit Brugayrol.

A l'unanimité des membres présents

Pièce jointe : Conventions

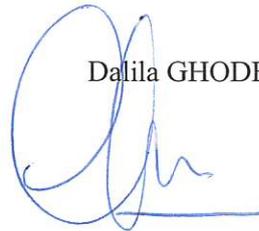
Le maire,

David DONNEZ



Le secrétaire de séance

Dalila GHODBANE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr